

Initiatives ministérielles

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais d'abord toucher un mot sur le processus qui nous a valu ce projet de loi très progressiste dont le Sénat a saisi la Chambre des communes. Je tiens à rendre hommage aux efforts des sénateurs Murray et Oliver qui ont fait en sorte que ce projet de loi soit étudié au Sénat, renvoyé à un comité, puis adopté au Sénat le 19 juin 1992, à temps pour mon anniversaire de naissance.

J'espère que d'ici mon prochain anniversaire, le 19 juin, les règlements seront fin prêts et la loi déjà en vigueur, et ce, afin que l'air que les Canadiens respirent soit plus pur.

Il s'agit d'un domaine qui m'intéresse énormément. La qualité de l'air, ça ne concerne pas seulement la vallée du Fraser où j'habite—et où c'est un enjeu très important—, mais également le monde entier, comme en témoigne le fait que c'est un dossier prioritaire pour les parlementaires du monde entier qui se penchent sur les établissements humains, particulièrement en vue de l'élaboration de programmes de développement durable pour les grandes villes.

Cette mesure législative reflète les préoccupations contemporaines au sujet des changements climatiques et du développement durable. Elle arrive donc à point nommé, et ce, pas seulement pour le Canada, mais également dans le cadre d'une initiative de coopération internationale, comme celle lancée à Rio.

Elle revêt un intérêt particulier dans les grandes villes du Canada, comme Toronto, Montréal et surtout Vancouver parce que cette agglomération est située dans le bassin du détroit de Géorgie, ce qui la rend comparable à Los Angeles. En effet, ces deux villes se trouvent dans une vallée à croissance démographique rapide, coincées entre des montagnes qui produisent des inversions d'air et aux prises avec un problème grandissant, le gaz d'échappement de voiture—plus d'un million de voitures traversent chaque jour les ponts de Vancouver.

Compte tenu de tous ces facteurs, il faut faire quelque chose si l'on ne veut pas que la vallée du Fraser devienne un Los Angeles-Nord. C'est donc parce que le jeu vaut la chandelle que je prends la parole à la Chambre des communes aujourd'hui.

La qualité de l'air que nous respirons et la qualité de l'eau que nous buvons sont d'une importance vitale. Or, la qualité du bassin atmosphérique de la région biographique du bassin du détroit de Géorgie, qui compte actuellement 4,5 millions d'habitants, est chaque jour très menacée, car la population va doubler au cours des

20 prochaines années, passant de 4,5 millions à 10 millions d'habitants.

La région du Grand Vancouver a donc tout intérêt à ce que ce projet de loi soit présenté, adopté et, plus important encore, appliqué. Les oxydes d'azote qui jouent un grand rôle dans la création de l'ozone troposphérique sont libérés dans l'environnement sous l'effet de la combustion de carburants fossiles, y compris l'essence, le diesel, le gaz naturel et le charbon. À l'échelle nationale, on prévoit que les oxydes d'azote et les composés organiques volatils, qui sont les principaux agents de création de l'ozone vont augmenter d'environ 6 p. 100 entre 1985 et l'an 2005. Si on ne développe pas de nouvelles méthodes de lutte contre ce problème, d'autres problèmes vont émerger ailleurs au Canada et sur toute la planète.

Il faut rendre justice à la Californie qui a pris conscience du problème et qui a mis en place des lois pour le régler, rendant obligatoire la vente d'un pourcentage minimum de véhicules sans gaz d'échappement et obligeant les stations service à vendre le genre de carburant nécessaire à de tels véhicules.

La Californie a également un système crédible de points négociables lorsque les émissions dépassent les normes. Ce système permet d'atteindre les objectifs de la politique globale à moindres frais pour la société en raison des gains réalisés en négociant ces points. Je suis heureux de voir que cette mesure législative reprend cette même idée.

Le Canada doit suivre cet exemple avant qu'il ne soit trop tard pour la qualité de l'air que nous respirons, particulièrement dans les villes. Toutefois, notre approche doit être différente étant donné les réalités administratives et les différences constitutionnelles qui existent entre nos pays.

Non seulement devons-nous agir au niveau national comme nous le faisons maintenant, mais aussi prendre des mesures conjointes avec les provinces pour aborder le problème d'une façon plus globale; telle est l'approche la plus efficace que nous devrions adopter.

Nos villes ne seront vivables que si nous parvenons à combiner les compétences administratives et les responsabilités constitutionnelles du gouvernement national, des provinces, des gouvernements locaux et régionaux.

Ces changements sont indispensables mais, en attendant, nous devons respecter les sphères de compétence comme, je pense, le fait ce projet de loi.

Je suis fermement convaincu que l'une des solutions à ce problème serait pour le Canada d'encourager la mise au point et la vente de véhicules à l'éthanol ou de